



Plan opérationnel

2023



COMMISSION
DE COOPÉRATION
ENVIRONNEMENTALE

Mission de la CCE

Dans le contexte des liens environnementaux, économiques et sociaux qui unissent le Canada, le Mexique et les États-Unis, la Commission de coopération environnementale (CCE) favorise une coopération efficace et la participation du public afin de conserver, de protéger et d'améliorer l'environnement nord-américain dans une perspective de développement durable et au profit des générations actuelles et futures.

Table des matières

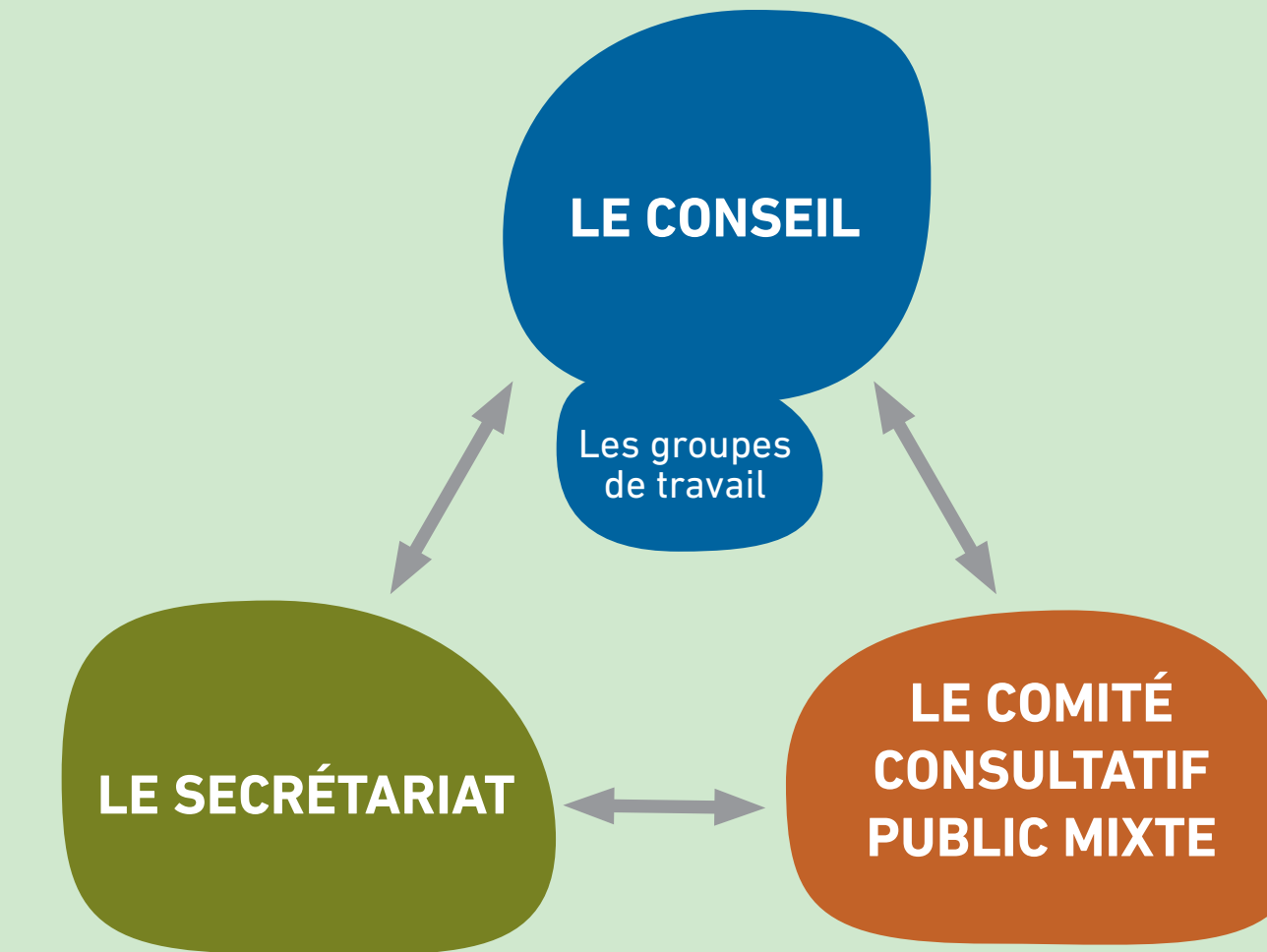
À propos de la CCE	3
Priorités organisationnelles	6
Budget de 2023	8
Programme de travail pour 2023	9
S'attaquer aux enjeux suscitant des préoccupations et un intérêt communs	9
Projets soutenus par le Conseil	23
Programmes de subventions	29
Améliorer l'accès des décideurs à l'information	32
Participation et mécanismes de mobilisation des intervenants	37
XXX ^e session ordinaire du Conseil	39
Activités du Comité consultatif public mixte	40
Activités du Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles	43
Activités de sensibilisation et formation de partenariats	44
Accroître la visibilité des travaux de la CCE et la sensibilisation du public à ces travaux	47
Évaluation du rendement et établissement de rapports	48

À propos de la CCE

Depuis 1994, la Commission de coopération environnementale (CCE) constitue un instrument efficace qui anime une coopération environnementale constante entre les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis en vue d'assurer la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement que ces trois pays ont en commun.

Le programme de travail concerté de la CCE a permis de renforcer la gouvernance environnementale à l'échelle de l'Amérique du Nord en recourant à divers moyens, par exemple : l'établissement de relations entre les gens; le soutien aux collectivités et aux gouvernements; la promotion d'une application efficace des lois de l'environnement; la promotion d'une participation inclusive (en particulier des collectivités vulnérables); la promotion des pratiques exemplaires de conservation et des solutions fondées sur la nature; le renforcement des capacités des collectivités et des spécialistes; la mise en œuvre d'activités de restauration, de remise en état et de conservation visant à améliorer le bien-être des populations humaines et à promouvoir la justice environnementale. La CCE s'acquitte de sa mission grâce à ses trois organes constitutifs¹ :

1. Pour en savoir plus, se référer aux articles 2, 3, 4, 5 et 6 de l'Accord de coopération environnementale : <http://www.cec.org/fr/qui-sommes-nous/accord-de-cooperation-environnementale/>.



- **Le Conseil**, qui est l'organe directeur de la Commission, est composé de représentants de niveau ministériel de chaque Partie qui sont responsables des questions environnementales.
- **Le Secrétariat**, qui fournit un soutien technique, administratif et opérationnel au Conseil (ainsi qu'aux comités et aux groupes que constitue le Conseil).
- **Le Comité consultatif public mixte**, composé de neuf citoyens, à raison de trois par pays (Canada, Mexique et États-Unis), dont le rôle consiste à formuler des avis au Conseil sur un large éventail de questions environnementales entrant dans le champ d'application de l'*Accord de coopération environnementale* (ACE). L'alignement sur les dispositions de l'ACE est expliqué à la section suivante. Le CCPM fait participer le public à des tribunes et à des consultations publiques qui réunissent des spécialistes et des personnes intéressées, en vue de déterminer les possibilités de surmonter les problèmes environnementaux les plus pressants en Amérique du Nord.



Le programme de travail concerté de la CCE est mis en œuvre par le personnel du Secrétariat, composé de 44 employés, auxquels s'ajoutent des ressources externes et des stagiaires. Le programme est en outre appuyé par des groupes de travail trinationaux formés de spécialistes gouvernementaux, et par la mobilisation et la participation de groupes et de personnes intéressés représentant le secteur privé, les organisations non gouvernementales, le milieu universitaire, le grand public, les peuples autochtones et les collectivités locales.

Conformément à l'article 10 de l'ACE, le Plan opérationnel (PO) pour 2023 garantit que les domaines de coopération correspondent à ceux du Plan stratégique (PS) de la CCE pour 2021 à 2025. Il établit des objectifs précis dans chaque domaine et, dans la mesure du possible, définit les activités qui seront menées à court, à moyen et à long termes afin d'obtenir des résultats. Il présente la raison d'être des mesures prévues et il décrit les efforts qui seront déployés en 2023 pour s'attaquer aux problèmes qui suscitent des préoccupations et un intérêt communs, dans le cadre du programme de travail concerté, mais aussi par un soutien direct apporté à des activités et à des projets communautaires. Chaque année viennent s'ajouter au PO les activités et projets nouveaux annoncés par le Conseil lors de sa session annuelle.

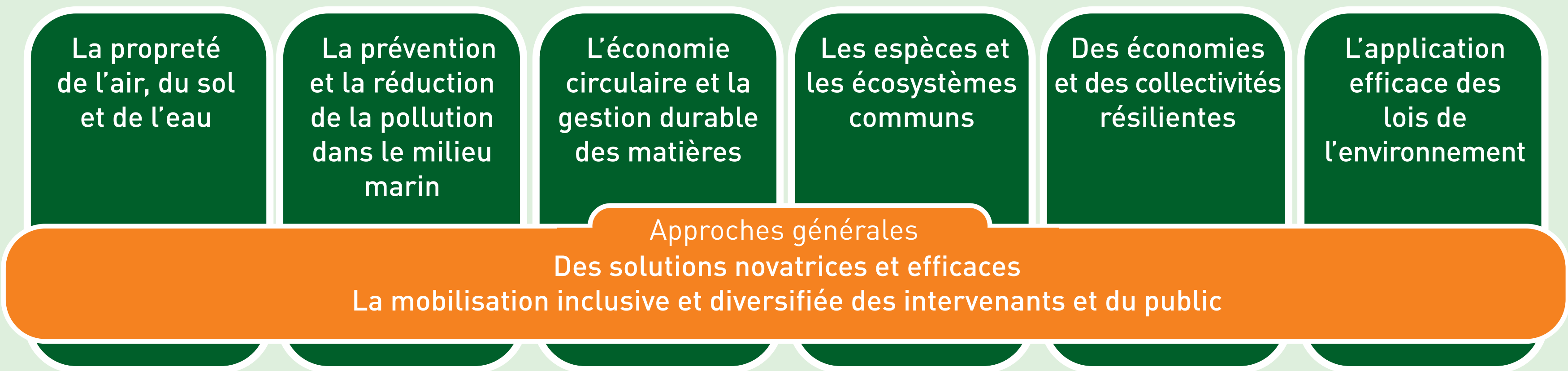


En outre, le PO décrit les activités du Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (GSCET), ainsi que d'autres activités à caractère transversal de la CCE destinées à garantir la transparence et la participation du public en matière d'application des lois environnementales, à fournir des données environnementales pertinentes et fiables nécessaires à la prise de décisions, à encourager une participation des intervenants axée sur la diversité et l'inclusion, à renforcer la sensibilisation, à promouvoir des comportements écologiques et à faciliter les efforts de vulgarisation et la formation de partenariats. La dernière section du PO présente le cadre de la CCE qui permet de mesurer son rendement et d'en rendre compte, ce qui doit permettre de démontrer les progrès accomplis en vue de l'atteinte de ses buts et objectifs, ainsi que la manière dont ces réalisations aident les trois Parties à respecter leurs priorités nationales. Ce cadre sert à améliorer le rendement de la CCE et sa reddition de comptes, et à renforcer les futurs processus de planification.

Priorités organisationnelles

En plus de tenir compte des engagements énoncés au chapitre 24 de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique² (l'« accord commercial ») et dans l'ACE qui l'accompagne, les trois Parties ont affirmé leur volonté de mener ensemble des activités dans des domaines tels que la réduction de la pollution, l'intendance environnementale, la conservation et la protection de la biodiversité et de l'habitat, la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles et le soutien à la croissance verte et au développement durable. Le premier objectif de l'ACE est de « chercher des moyens de moderniser la coopération dans le domaine de l'environnement entre les Parties et d'en accroître l'efficacité, en se fondant sur leur longue tradition de coopération à cet égard³ ». L'approche énoncée dans le Plan stratégique pour 2021 à 2025 va clairement dans ce sens en englobant les six priorités thématiques et les deux approches générales suivantes :

Figure 1. Priorités stratégiques et approches générales de la CCE pour 2021 à 2025



Ce plan stratégique énonce les directives et les orientations que le Conseil a définies pour les activités de la CCE sur une période de cinq ans, en plus d'aider à l'élaboration d'activités et de projets précis qui seront intégrés au programme de travail de la CCE.

2. Chapitre 24 de l'ACEUM/ CUSMA/ T-MEC, en ligne : <<http://www.cec.org/files/documents/sem/aceum24.pdf>>.
3. Accord de coopération dans le domaine de l'environnement entre les gouvernements du Canada, des États-Unis du Mexique et des États-Unis d'Amérique, en ligne : <<http://www.cec.org/fr/qui-sommes-nous/accord-de-cooperation-environnementale/>>.

Dans l'esprit des articles 10 et 11 de l'ACE, le Plan stratégique pour 2021 à 2025 valorise les efforts que déploie la CCE afin de planifier et d'évaluer son travail de façon efficace et constructive, et insiste sur l'importance que revêtent les stratégies visant à intensifier la sensibilisation et le soutien au public pour qu'il participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des activités et des projets. Le processus de planification garantit la prise en compte des points de vue et connaissances des Autochtones sur divers aspects de la conception et de la gestion des projets. Il permettra aussi de veiller à ce que les enjeux liés à la participation des jeunes, au genre, à la diversité, à l'équité et à la justice environnementale soient pris en compte, lorsque cela s'y prête, dans les travaux de la CCE.

Étant donné que bon nombre d'activités et de projets sont issus d'engagements pluriannuels, il est avant tout important de décrire les travaux connexes qui seront menés en 2023 et la façon dont ils seront exécutés en vue d'atteindre les objectifs établis.

Tous les projets et activités s'accompagnent d'un plan de travail, ainsi que de mesures et d'indicateurs de rendement, destinés à faciliter le suivi et l'évaluation des progrès et, en définitive, l'atteinte des résultats escomptés (y compris grâce à une évaluation participative). Cette dernière exigence va dans le sens de l'article 8 de l'ACE, qui prévoit la publication d'un rapport annuel de la Commission à l'intention du Conseil. Cet exercice est essentiel au renforcement de la gouvernance environnementale en Amérique du Nord et à la promotion de la transparence, de la participation du public et de la reddition de comptes (voir la figure 2).

Figure 2. Instruments de gouvernance destinés à promouvoir l'incidence et la transparence des travaux



Budget de 2023

(Tous les montants sont en dollars canadiens)

RECETTES

Budget de 2023

Contributions des Parties (Contributions de 7 650 000 \$ US) (en 2023 : 1,35 \$ US/1,00 \$ CA; en 2022 : 1,25 \$ US/1,00 \$ CA)	10 327 500
Montant réparti des fonds excédentaires complétant les contributions des Parties	s.o.*
Contribution spéciale du gouvernement des États-Unis (1 000 000 USD) (en 2023 : 1,35 \$ US/1,00 \$ CA; en 2022 : 1,25 \$ US/1,00 \$ CA)	1 350 000
Montant réparti des fonds excédentaires	3 600 000
Autre	s.o.

TOTAL DES RECETTES 15 277 500

* s.o. : sans objet.

DÉPENSES

Budget de 2023

PROJETS ET ACTIVITÉS

Pluriannuels

Projets de coopération	936 500
Projets à grande échelle	s.o.
Projets soutenus par le Conseil	1 000 000
Projets menés par le CCPM	s.o.
Projets menés par le GSCET	s.o.
Programme EJ4Climate	2 700 000
Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE)	1 750 000

Annuels

Communications sur les questions d'application	360,000
Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord (RRTP)	195,000
Plateformes interactives de la CCE (Atlas)	162,000
Priorités du mandat et nouveaux enjeux	150,000

TOTAL POUR LES PROJETS ET LES ACTIVITÉS 7 253 500

SOUTIEN ORGANISATIONNEL ET MAINTENANCE

Soutien au Conseil	308 000
Soutien au CCPM	400 000
Soutien au Groupe de spécialistes des CET (GSCET)	150 000
Soutien au Programme de travail	30 000
Communications	392 000
Mobilisation des intervenants et formation de partenariats	325 000
Maintenance de l'infrastructure des systèmes d'information	146 000
Évaluation du rendement et établissement de rapports d'étape	85 000
Planification stratégique et opérationnelle	60 000

TOTAL POUR LE SOUTIEN ORGANISATIONNEL ET LA MAINTENANCE 1 896 000

ADMINISTRATION ET GESTION

Salaires, avantages sociaux et perfectionnement professionnel	3 920 000
Frais d'exploitation	725 000
Soutien administratif externe	327 000
Recrutement et réinstallation	86 000
Bureau du directeur exécutif	70 000

TOTAL POUR L'ADMINISTRATION ET LA GESTION 5 128 000

Fonds de réserve (y compris pour l'effet des taux de change sur les contributions des Parties – 800 000) 1 000 000

TOTAL DES DÉPENSES 15 277 500

Programme de travail pour 2023

S'attaquer aux enjeux suscitant des préoccupations et un intérêt communs

Activités et projets de coopération

Les projets et activités de la CCE encouragent le travail d'équipe et la sensibilisation, et favorisent les possibilités d'apprentissage et l'échange de connaissances en témoignant d'une grande variété de modes et de formes de coopération. Tous les projets et activités de coopération donnent suite à au moins une des priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 (voir le tableau 1).

La section qui suit présente les projets et activités de coopération pour 2023, dont certains ont été lancés en 2021. On trouvera davantage de renseignements sur les activités et les budgets des projets à l'annexe 1.



Tableau 1. Projets donnant suite à chaque priorité stratégique

Projets

Priorités stratégiques

	Propreté de l'air, du sol et de l'eau	Économie circulaire et gestion durable des matières	Espèces et écosystèmes communs	Économies et collectivités résilientes	Application efficace des lois de l'environnement	Prévention et réduction de la pollution dans le milieu marin
Renforcement de la mise en œuvre et de l'application efficace de la CITES à l'égard du bois d'œuvre en Amérique du Nord			●		●	
Conservation des prairies et oiseaux migrateurs			●	●		
Réduction des déchets marins	●		●			●
Transformation du recyclage et de la gestion des déchets solides en Amérique du Nord		●		●		●
Solutions fondées sur la nature pour lutter contre les inondations dans les villes côtières			●	●		
Système trilatéral d'échange de données sur l'importation et l'exportation de déchets dangereux axé sur la maintenance, la mise en œuvre, la mise à l'essai et le lancement d'un système d'échange de données entre les États-Unis et le Mexique au moyen d'une API qui est en voie d'élaboration	●	●			●	
Renforcement des avantages qu'offrent les aires marines protégées			●	●		
Transition du Réseau d'écoinnovation	●	●		●		●
Prévention et réduction de la perte et du gaspillage d'aliments en poursuivant la sensibilisation aux réalisations de la CCE, de leur amélioration et de leur promotion, et mobilisation des intervenants	●	●		●		
Promouvoir la conservation des pollinisateurs en Amérique du Nord			●	●		
Accroissement de la transparence dans la chaîne d'approvisionnement au sujet des substances chimiques que renferment les produits		●				
Réseau de collectivités pour la justice environnementale (RCJE)				●		
Méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord	●	●	●	●		
Soutien à l'économie circulaire en Amérique du Nord		●				
Transition des collectivités éloignées aux énergies renouvelables				●		
Gestion des engins de pêche fantômes en Amérique du Nord		●	●	●		●
Éducation environnementale visant la conservation des écosystèmes par les collectivités			●	●		
Amélioration de la qualité de l'air dans une optique de justice environnementale	●					
Adaptation aux changements climatiques				●		
Résilience des systèmes alimentaires des Autochtones	●	●	●	●		
Promotion d'une gestion durable des forêts et d'une consommation responsable des produits forestiers			●		●	

Renforcement de la mise en œuvre et de l'application efficace de la CITES à l'égard du bois d'œuvre en Amérique du Nord



Durée du projet : 24 mois (lancé en novembre 2021)

Contexte : La *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (CITES) prévoit des mécanismes pour veiller à ce que le commerce international d'animaux et de plantes sauvages s'effectue d'une manière réglementée qui ne menace pas la survie de ces espèces. Ce projet de la CCE aidera à limiter le commerce illégal en Amérique du Nord des essences de bois d'œuvre énumérées à l'annexe II de la CITES, en regroupant et en mettant à profit les connaissances et le rôle d'autorités dans les domaines des sciences et de la gestion, d'agents d'application des lois, de spécialistes de l'identification du bois et de la criminalistique, ainsi que d'autres spécialistes pertinents pour combler les besoins particuliers que nécessitent la réglementation et les activités d'application de la CITES.

Objectif : Ce projet permettra à la fois d'élaborer de l'information concernant l'application de la CITES qui s'avérera pertinente dans le contexte trinational nord-américain, de renforcer la capacité des responsables de l'application des lois à identifier les essences visées par la CITES qui atteignent nos frontières, et d'explorer des méthodes et des systèmes consistant à retracer les essences faisant l'objet d'un commerce, sans compter qu'il appuiera l'évaluation scientifique d'un nouveau code source de la CITES relatif aux essences de bois d'œuvre.

Activités en 2023 :

- Échange d'informations et évaluation des similitudes et des différences à l'égard des lois, règlements et processus nationaux relatifs à la mise en œuvre de la CITES par les agents chargés de l'application des lois.
- Prestation d'une formation aux agents chargés de l'application des lois, notamment sur les nouveaux outils et l'évaluation des risques, afin d'améliorer leur capacité à déterminer si une importation de bois d'œuvre présente un risque élevé d'illégalité.
- Formation d'une alliance de laboratoires qui disposent de capacités judiciaires et de recherche pour l'identification de produits ligneux, afin d'harmoniser les bases de données, d'échanger des échantillons de référence et de faciliter l'identification précise, rapide et en temps opportun des essences de bois au moyen d'éléments de preuve.
- Mise en commun de méthodes et processus potentiels et échange de pratiques exemplaires sur la capacité des instances nord-américaines à retracer la provenance du bois d'œuvre commercialisé.
- Coordination des échanges et production d'informations en vue de multiplier les conseils aux Parties à la CITES en ce qui touche la mise en œuvre du code source Y en Amérique du Nord.

Conservation des prairies et oiseaux migrateurs

Durée du projet : 36 mois (lancé en novembre 2021)

Contexte : Les prairies centrales de la région des Grandes Plaines (*Great Plains*) d'Amérique du Nord constituent un écosystème commun qui s'étend du sud du Canada au nord du Mexique en traversant les États-Unis. Cet écosystème, l'un des plus menacés d'Amérique du Nord, abrite de nombreuses espèces endémiques qui dépendent de ses pâturages et qui sont en péril, menacées ou en voie de disparition. En outre, les prairies centrales offrent de précieux services écologiques (séquestration du carbone, approvisionnement en eau et régulation de son débit, contrôle de l'érosion, etc.) et jouent un rôle crucial pour la durabilité de l'agriculture dans les collectivités et les économies rurales. S'appuyant sur les travaux antérieurs de la CCE en matière de conservation des prairies et sur des efforts en cours, notamment la *Central Grasslands Roadmap* (Feuille de route pour la préservation des prairies centrales) et la *JV8 Central Grasslands Initiative* (Initiative des JV8 de conservation des prairies centrales), le projet actuel permettra de combler des lacunes notoires en ce qui a trait à la préservation des prairies centrales.

Objectif : Les trois pays se sont engagés à conserver au moins 30 % de leur sol et de leurs eaux d'ici 2030. En vue de faciliter le respect de cet engagement, la CCE soutiendra les activités intersectorielles intégrées de gestion, de restauration et de conservation des prairies centrales du Canada, du Mexique et des États-Unis en sensibilisant davantage la population à l'importance que revêtent ces prairies, en fournissant de nouvelles connaissances nécessaires à la prise de décisions et en renforçant la collaboration grâce à la constitution de réseaux inclusifs et à une planification stratégique.

Activités en 2023 :

- Réalisation d'une analyse sociale des défis, des contraintes et des catalyseurs associés à la conservation des prairies et d'une analyse des facteurs socioéconomiques et humains (la motivation, les valeurs, l'économie, les besoins des collectivités et les obstacles) afin d'éclairer l'établissement de stratégies de conservation des prairies.
- Réalisation du travail préparatoire à la définition d'un cadre trinational commun, mis à jour annuellement, pour le suivi des gains et des pertes dans les prairies indigènes.
- Soutien à la participation équitable des personnes sous-représentées ou absentes dans le projet Central Grasslands Roadmap et la stratégie de conservation JV8 (comme les propriétaires de terres privées et communales [*ejidos*] du Mexique, les communautés autochtones des prairies centrales et d'autres partenaires potentiels).



Réduction des déchets marins

Durée du projet : 30 mois (lancé en novembre 2021)

Contexte : Les déchets marins constituent un problème croissant qui a des répercussions négatives sur les économies et qui menace les écosystèmes, voire la santé humaine, et représentent donc un enjeu mondial hautement prioritaire qui est abordé sous divers angles. On estime que 80 % des déchets marins proviennent de sources terrestres, souvent en raison de l'élimination inadéquate d'articles ou du fait que des déchets non ramassés traversent les bassins hydrographiques et se rendent jusqu'aux océans. Afin de prévenir et de réduire les déchets marins, des mesures s'imposent tout au long du cycle de vie des produits.

Objectif : S'appuyant sur des travaux antérieurs de la CCE, le projet visera à sensibiliser le public aux problèmes que posent les déchets marins, à installer des dispositifs de captage des déchets, à recueillir des données comparables dans les trois pays et à réduire les déchets marins d'origine terrestre, y compris les produits et les emballages en plastique à usage unique dans les collectivités nord-américaines situées le long des voies navigables et des réseaux fluviaux. En comptant sur des démonstrations, l'éducation et la communication au sujet des articles couramment jetés en amont des océans et qui s'y retrouvent, ainsi que sur des technologies peu coûteuses et sur divers outils de communication, le projet contribuera à prévenir et à réduire les déchets marins provenant des villes situées à l'intérieur des terres.

Activités en 2023 :

- Installation de dispositifs de captage des déchets dans des ruisseaux de petite ou de moyenne taille, ou dans des cours d'eau urbains (une ville pilote par pays située à l'intérieur des terres).
- Mise en œuvre d'activités scientifiques communautaires dans chaque ville pilote.



Transformation du recyclage et de la gestion des déchets solides en Amérique du Nord



Durée du projet : 48 mois (lancé en novembre 2021)

Contexte : La Banque mondiale estime que la production de déchets solides municipaux a atteint quelque 2 milliards de tonnes en 2016 et que le Canada, le Mexique et les États-Unis en produisent entre 0,4 et 1,5 kg de plus par habitant que la moyenne mondiale⁴. C'est en Amérique du Nord que l'on consomme le plus de plastique et de papier par habitant sur la planète : la région consomme 21 % du plastique mondial⁵, tandis que sa consommation de papier par habitant est quatre fois supérieure à la moyenne mondiale⁶. La réduction des déchets et la fermeture des circuits de matières vont permettre de réduire les répercussions environnementales au minimum dans l'ensemble de la chaîne de valeur des ressources et des produits, tout en offrant des solutions d'atténuation des changements climatiques et des débouchés économiques de taille.

Objectif : Ce projet a pour but d'accélérer la mise en place de l'économie circulaire et des pratiques de gestion durable des matières, mesures qui sont nécessaires pour transformer le recyclage et la gestion des déchets solides en Amérique du Nord, mais aussi pour y apporter des avantages économiques et environnementaux. Il permettra de combler les lacunes en matière d'information, d'éclairer l'élaboration des politiques au Canada, au Mexique et aux États-Unis, de déterminer les domaines nécessitant l'adoption de politiques cohérentes et de promouvoir la circularité et les pratiques de gestion durable des matières.

Activités en 2023 :

- Réalisation d'études marquantes afin d'évaluer, entre autres l'état actuel des infrastructures de recyclage, les possibilités et les obstacles, les nouvelles technologies et les pratiques exemplaires en mettant l'accent sur les flux de déchets en papier, en plastique et en bioplastique.
- Mobilisation des intervenants : établissement d'un programme de travail en vue de repérer des intervenants pertinents et des partenaires intéressés et d'encourager leur participation aux travaux collaboratifs consacrés aux sujets visés par ces études.

4. Kaza, Silpa, Lisa C. Yao, Perinaz Bhada-Tata et Frank Van Woerden (2018). *What a Waste 2.0: A Global Snapshot of Solid Waste Management to 2050*. Urban Development, Washington, D.C., Banque mondiale. © Banque mondiale, licence CC BY 3.0 IGO.

5. Heller, M., M. Mazon et G. Keoleian (2020). « Plastics in the US: toward a material flow characterization of production, markets and end of life ». *Environmental Research Letters*, 15(9), 94034.

6. Haggith, Mandy, Susan Kinsella, Sergio Ba foni, Patrick Anderson, Jim Ford, Rune Leithe, Emmanuelle Neyroumande, Neva Murtha et Bas Tinhout (2018). *The State of the Global Paper Industry. Shifting Seas: New Challenges and Opportunities for Forests, People and the Climate*. Environmental Paper Network.

Solutions fondées sur la nature pour lutter contre les inondations dans les villes côtières

Durée du projet : 30 mois (lancé en novembre 2021)

Contexte : De nombreux Nord-Américains vivent dans des villes côtières qui produisent des biens et offrent des services de grande valeur, mais sont sujettes aux inondations. Les risques associés aux inondations côtières augmentent en raison de la modification de l'utilisation des terres, de la perte ou de la transformation d'écosystèmes, de l'accroissement de la population dans ces zones, de l'élévation du niveau de la mer, de changements dans la fréquence et l'intensité des tempêtes, et du vieillissement des infrastructures de protection contre les inondations. Les solutions fondées sur la nature (SFN) qui s'inspirent de ces systèmes réduisent les risques d'inondations et d'érosion en recourant à la protection, à la restauration et à la gestion durable des milieux naturels côtiers, et à l'aménagement de nouvelles structures qui imitent les processus écologiques ou s'y associent.

En s'appuyant sur des collaborations antérieures visant à faire progresser les connaissances relatives au carbone bleu, à l'adaptation des zones côtières et aux événements extrêmes, la CCE est particulièrement bien placée pour renforcer la capacité des collectivités côtières à gérer les risques d'inondations dans un contexte climatique changeant, et ce, au moyen de SFN qui maximisent les avantages connexes pour les milieux humains et naturels.

Objectif : Ce projet offre aux praticiens de SFN qui travaillent dans un large éventail de domaines à l'échelle de l'Amérique du Nord une première occasion de jeter les bases d'un collectif de pratique nord américain qui pourra offrir une approche interdisciplinaire dans l'application de ces solutions. Il permettra également d'éliminer les obstacles à l'utilisation des SFN en comblant les lacunes quant aux connaissances sur les avantages connexes, la modernisation et la surveillance, et en prévoyant la formation des praticiens et la sensibilisation des membres des collectivités en ce qui a trait à l'utilisation des SFN.

Activités en 2023 :

- Expansion de la collaboration trinationale et intersectorielle afin de soutenir l'application de SFN dans la lutte contre les inondations côtières dans les villes.
- Création d'un ensemble de connaissances et d'outils pour aider les collectivités côtières dans la mise en œuvre des SFN, notamment des conseils de base sur les avantages connexes offerts par les SFN, la modernisation des infrastructures existantes et la surveillance de l'efficacité des SFN.



Système trilatéral d'échange de données sur l'importation et l'exportation de déchets dangereux – maintenance, mise en œuvre, mise à l'essai et lancement d'un système d'échange de données entre les États-Unis et le Mexique au moyen d'une API

Durée du projet : 18 mois (lancé en décembre 2021)

Contexte : Conformément aux cadres juridiques qui régissent les importations et les exportations de déchets dangereux en Amérique du Nord, le Canada, le Mexique et les États-Unis échangent des notifications et des consentements avant d'expédier des déchets dangereux. Le système *Notice and Consent Electronic Data Exchange* (NCEDE, Échange électronique de données de notification et de consentement) a été élaboré par l'intermédiaire de la CCE en 2012 afin de permettre aux trois pays de traiter ces notifications de manière rentable et efficace et de protéger de manière adéquate l'environnement nord-américain en contrôlant les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux. Ce projet, qui vient compléter le projet *Modernisation du système d'échange de données sur les transferts de déchets dangereux* présenté dans le Plan opérationnel pour 2019 et 2020, est motivé par la nécessité de consolider la modernisation du système, du fait des retards imprévus causés par l'expiration de contrats liés à la certification de sécurité pour le système de technologies de l'information (TI) des États-Unis.

Objectif : Ce projet poursuit les travaux menés par le groupe de travail trinationnel/comité directeur du projet, composé de représentants des entités administratives des trois pays qui assurent la gestion des autorisations relatives aux mouvements transfrontaliers de déchets et aux TI. Il vise les objectifs suivants : 1) mettre à l'essai la méthode de maintenance instaurée en 2021 pour les échanges de données au moyen de nœuds et d'une interface de programmation d'applications (API), y compris sur le plan trinationnel, optimiser et mettre à jour les catalogues de données (codes opérationnels) élaborés, et incorporer les modifications réglementaires concernant les mouvements transfrontaliers entre les trois pays; 2) achever la mise à l'essai du système d'échange de données par API entre les États-Unis et le Mexique (en environnement de production); 3) assurer le soutien des TI pendant une période complète après le lancement réussi du système d'échange de données par API entre les États-Unis et le Mexique.



Activités en 2023 :

- Conférences téléphoniques trilatérales périodiques et régulières visant à assurer une maintenance adéquate du système.
- Vérification, dans le cadre de réunions virtuelles, du bon fonctionnement du système d'échange par API entre les États-Unis et le Mexique (en environnement de production).
- Soutien à l'exploitation et à la maintenance ainsi qu'au développement du système de TI utilisé par le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du Mexique).

Renforcement des avantages qu'offrent les aires marines protégées

Durée du projet : 36 mois (lancé en janvier 2022)

Contexte : Les aires marines protégées (AMP) sont essentielles à la conservation et à la restauration des écosystèmes côtiers et marins, car elles procurent de nombreux avantages connexes naturels et socioéconomiques. Dans le cadre de plusieurs projets, la CCE a offert une tribune unique aux praticiens nord-américains du domaine des AMP en les réunissant pour leur permettre : de déterminer et décrire les écorégions marines d'Amérique du Nord et les aires de conservation prioritaires; de s'entretenir au sujet des rôles essentiels que jouent les AMP à l'égard des collectivités, de l'économie, des connaissances scientifiques et de la conservation; de recueillir des renseignements scientifiques relatifs aux répercussions des changements climatiques sur les AMP; d'élaborer des outils afin d'évaluer l'état des écosystèmes côtiers et marins, de déterminer leur vulnérabilité et d'intervenir à ce sujet.

Objectif : Ce projet vise donc à renforcer les avantages connexes : en accroissant le leadership de représentants de collectivités autochtones et locales au sein des réseaux d'AMP; en facilitant la conservation des paysages marins grâce à la collaboration; en permettant de cerner et de partager des pratiques exemplaires relativement à l'adaptation aux changements climatiques et à leur atténuation, à la restauration des habitats, au carbone bleu et à d'autres domaines de travail en rapport avec les habitats essentiels.



En fournissant une plateforme qui permettra de tirer des enseignements des activités de conservation dirigées par des représentants de collectivités autochtones et locales, et qui aidera les praticiens à déterminer les possibilités d'adaptation, d'atténuation, de conservation et de restauration dans les AMP, et ce, dans les paysages marins communs et dans l'ensemble des écorégions marines d'Amérique du Nord, le projet soutiendra la constitution d'un réseau continental d'AMP à caractère inclusif sur les plans écologique et social au profit des écosystèmes côtiers et marins, des collectivités côtières et d'une Amérique du Nord plus résiliente.

Activités en 2023 :

- Recours aux approches et aux possibilités existantes de leadership et de participation des collectivités autochtones et locales à la conservation et l'adaptation des zones côtières.
- Développement de connaissances sur la connectivité et la conservation socioécologiques pour renforcer la conservation à l'échelle des paysages marins.
- Détermination et mise en commun de pratiques exemplaires relatives à l'adaptation des milieux côtiers et marins aux changements climatiques, ainsi qu'à la conservation et à la restauration des habitats de carbone bleu et d'autres habitats essentiels.

Transition du Réseau d'écoinnovation

Durée du projet : 24 mois (lancé en décembre 2021).

Contexte : La CCE a lancé le Réseau nord-américain pour l'écoinnovation (Réseau d'écoinnovation, REI) lors de la session ordinaire annuelle de son Conseil en 2019. La mission de ce réseau consiste à favoriser la création de centres d'innovation dans les établissements universitaires d'Amérique du Nord et à relier ces centres afin d'y enrichir l'éducation et de fournir aux étudiants et aux collectivités des outils liés à l'entrepreneuriat, à l'innovation et à la conception durable dans une optique de croissance verte. Le projet mené en 2019 et 2020 s'est conclu par l'établissement d'un plan de transition visant à déplacer le Réseau vers un nouvel établissement qui en prendrait la responsabilité. L'Université de Waterloo (Ontario), au Canada, a accepté d'accueillir le Réseau à compter de 2022 en plus de s'engager à soutenir le projet par l'apport de contributions financières et en nature.

Objectif : Ce projet de suivi vise à rendre le REI pérenne et financièrement indépendant d'ici le 30 juin 2023 en transférant aux membres, aux partenaires et à l'établissement gestionnaire du Réseau les responsabilités de la CCE ayant trait aux finances, aux activités et à la gouvernance, et en développant les capacités opérationnelles et financières nécessaires à la poursuite des activités du Réseau. Les fonds de la CCE seront combinés aux apports financiers d'autres sources, notamment les droits d'adhésion, les fonds versés par d'autres organisations au titre du financement de projets et les contributions d'entreprises partenaires et commanditaires du secteur privé.

Activités en 2023 :

- Soutien en vue d'assurer une transition appropriée des responsabilités de la CCE ayant trait aux finances, aux activités et à la gouvernance du Réseau vers l'Université de Waterloo.
- Sous la direction de l'Université de Waterloo, continuer à soutenir les activités du REI tout au long de 2023 afin de poursuivre la création de centres d'innovation dans les établissements universitaires d'Amérique du Nord, ainsi que leur interconnexion, et de fournir aux étudiants et aux collectivités des outils liés à l'entrepreneuriat, à l'innovation et à la conception durable dans une optique de croissance verte.
- Soutien de la diffusion des activités du REI afin d'accroître sa visibilité et de publiciser ses activités.



Prévention et réduction de la perte et du gaspillage d'aliments : poursuite de la sensibilisation aux réalisations de la CCE, de leur amélioration et de leur promotion, et mobilisation des intervenants



Durée du projet : 18 mois (lancé en décembre 2021)

Contexte : La perte et le gaspillage d'aliments (PGA) suscitent de plus en plus de préoccupations au Canada, au Mexique et aux États-Unis, où près de 170 millions de tonnes d'aliments destinés à la consommation humaine sont perdues ou gaspillées chaque année dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, y compris aux étapes de la prérécolte et de la consommation. Les résidus alimentaires qui se retrouvent dans les sites d'enfouissement produisent d'importantes quantités de méthane, un gaz dont l'effet de serre est beaucoup plus puissant que celui du dioxyde de carbone. La PGA a également des répercussions environnementales et socioéconomiques, notamment en raison de l'utilisation inefficace des ressources naturelles, des pertes financières, de la perte de biodiversité et des problèmes de santé publique. Éviter que les aliments finissent en déchets constitue donc l'une des mesures les plus efficaces que le Canada, le Mexique et les États-Unis puissent adopter en vue de réduire les dommages à l'environnement associés à la PGA.

Objectif : Le but principal de ce projet consiste à tabler sur les bons résultats et l'élan engendrés par les précédents projets de la CCE en matière de prévention et de réduction de la PGA. La CCE s'emploiera activement à accroître la visibilité des activités de prévention de la perte et du gaspillage d'aliments, de récupération des aliments et de recyclage et réduction des déchets alimentaires, tout en continuant son travail de vulgarisation et de sensibilisation, en poursuivant ses efforts d'amélioration et de promotion de ses documents sur la question et en mobilisant les intervenants.

Activités en 2023 :

- Poursuivre les activités continues de promotion, de sensibilisation et de diffusion de la Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire de la CCE et du document *Pourquoi et comment mesurer la perte et le gaspillage d'aliments – Guide pratique 2.0*.

7. Source : CCE, *Caractérisation et gestion de la perte et du gaspillage d'aliments en Amérique du Nord*, 2017.

Promouvoir la conservation des pollinisateurs en Amérique du Nord

Durée du projet : 24 mois (lancé en février 2022)

Contexte : Parce qu'ils contribuent à la reproduction de 80 % des plantes vasculaires sauvages et de 75 % des espèces végétales cultivées, les pollinisateurs sont essentiels à la sécurité alimentaire, au bien-être des populations humaines et aux écosystèmes naturels. Or, le nombre de pollinisateurs a chuté dans le monde entier, et ce déclin commande des mesures urgentes de conservation et la mobilisation d'intervenants dans différents secteurs. Le Canada, le Mexique et les États-Unis ont établi les fondements d'une collaboration continentale visant la conservation des pollinisateurs dans le cadre d'un projet initial. Pendant deux ans, ce projet a permis d'organiser des ateliers ciblés et de soutenir une analyse documentaire afin de contribuer à l'ébauche du premier cadre nord-américain pour la conservation des pollinisateurs. Ce cadre fait valoir la nécessité de recueillir à terme des données de surveillance harmonisées qui permettront de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies efficaces de conservation des pollinisateurs.

Objectif : Grâce à la mise en commun de pratiques exemplaires et de stratégies quant aux moyens d'organiser et d'utiliser l'inventaire et la surveillance des abeilles indigènes, ce projet jettera les bases de la création de dépôts de données normalisées et plus fiables qui éclaireront la prise de mesures de conservation à l'échelle du continent. En outre, il permettra d'élaborer des outils et du matériel de communication destinés à renforcer la sensibilisation aux abeilles indigènes et à leur importance, et à susciter le passage à l'action par le biais des sciences participatives et de la mobilisation des collectivités.

Activités en 2023 :

- Renforcement des outils existants et échange de pratiques exemplaires pour l'inventaire et la surveillance des abeilles indigènes au moyen d'une nouvelle communauté de praticiens en Amérique du Nord.
- Communication des avantages environnementaux, sociaux et économiques que présentent les abeilles indigènes pour les collectivités, la production alimentaire et le fonctionnement des écosystèmes naturels.



Accroissement de la transparence dans la chaîne d'approvisionnement au sujet des substances chimiques que renferment les produits



Durée du projet : 24 mois (lancé en juillet 2022)

Contexte : L'un des principes de base de l'économie circulaire veut que les matières réintroduites dans les chaînes de valeur soient sans danger pour la santé humaine et l'environnement. Malheureusement, du fait du manque de données sur la composition chimique des produits et d'une mauvaise connaissance de ces questions de la part de l'industrie, il est difficile d'en déterminer les risques. Une plus grande transparence dans la chaîne d'approvisionnement (TCA) aidera les gouvernements et l'industrie à : 1) identifier les substances ou catégories de substances chimiques problématiques, et les solutions adéquates pour leur remplacement; 2) éclairer les décisions relatives au commerce et à l'acquisition de matières premières, de composants de produits et de produits finis à divers stades des chaînes de valeur; 3) faciliter la gestion des systèmes de recyclage et de gestion des déchets; 4) accroître la capacité de l'industrie à respecter la réglementation, notamment en ce qui concerne la déclaration obligatoire de substances chimiques; et 5) répondre à la demande des consommateurs, qui réclament de plus en plus d'information sur la composition des produits.

Objectif : Ce projet vise à faciliter la collaboration entre les pays d'Amérique du Nord en vue d'améliorer la TCA et de renforcer la capacité des gouvernements à identifier les produits contenant des substances chimiques préoccupantes ou des substituts également préoccupants (p. ex. les « substitutions regrettables ») et à empêcher leur introduction ou leur réintroduction dans l'économie. L'information issue du projet aidera également l'industrie à créer des chaînes d'approvisionnement résilientes qui répondent à la demande de consommateurs réclamant des produits plus sains et de l'information sur leur composition chimique.

Activités en 2023 :

- Examen et évaluation des outils, pratiques, défis et règlements liés à la TCA en place concernant les substances chimiques.
- Réalisation d'une étude de cas dans un ou plusieurs secteurs industriels où sont actuellement appliquées des pratiques exemplaires en matière de transparence de la chaîne d'approvisionnement et de connaissance de la composition des produits.
- Conception et tenue d'un ou de plusieurs ateliers de travail avec des décideurs, des intervenants de l'industrie et d'autres spécialistes pour transmettre les résultats des évaluations et études et recueillir des recommandations supplémentaires pour l'amélioration de la TCA en Amérique du Nord.

Réseau de collectivités pour la justice environnementale

Durée du projet : 18 mois (lancement en avril 2023)

Contexte : L'expression « justice environnementale » est généralement utilisée pour décrire les mouvements sociaux et les cadres stratégiques qui s'intéressent à la question du risque accru de préjudice environnemental auquel sont exposées les collectivités marginalisées. Dans ce contexte, la quête de justice suppose un effort visant à permettre et à favoriser un traitement juste et équitable au sein de la population en vue de remédier aux inégalités. Aux fins du présent projet, les termes « équité environnementale » et « justice environnementale » renvoient tous deux, indistinctement, à un tel traitement juste et équitable de la population menant à l'élimination des inégalités, de la subordination, de la discrimination et de l'exclusion, par la reconnaissance et la protection des différences de culture et de genre, dans une perspective de respect des droits de la personne, et ce, dans le cadre de mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs répercussions⁸.

Objectif : Le projet « Réseau de collectivités pour la justice environnementale » (RCJE) vise à constituer un réseau de collectivités autochtones, locales, vulnérables, défavorisées ou mal desservies qui ont des préoccupations en matière de justice environnementale, en vue de renforcer leurs capacités sur le plan local par l'approfondissement et la diffusion d'expertises, d'expériences et d'orientations établies au niveau communautaire dans le contexte des changements climatiques. Dans le cadre du Réseau, les collectivités participantes contribueront à faciliter les processus d'apprentissage et d'échange de connaissances, tout particulièrement les connaissances et pratiques traditionnelles, et elles créeront une collection de ressources virtuelles afin d'accroître l'adaptation au climat et l'atténuation de ses répercussions, et de renforcer d'autres capacités des collectivités autochtones, locales et vulnérables du Canada, du Mexique et des États-Unis.

8. Source : U.S.Environmental Protection Agency (EPA, Agence de protection de l'environnement des États-Unis), <<https://www.epa.gov/environmentaljustice>>. Cette définition de l'EPA se rapporte plus directement aux employés de l'Agence, mais les organisations non gouvernementales (ONG) ont aussi formulé leurs propres définitions de ce concept. On peut consulter en ligne une liste historique, mais toujours très largement admise, des 17 principes de justice environnementale établis par des ONG (en anglais seulement) à l'adresse suivante : <<https://www.ejnet.org/ej/principles.html>>.



Activités en 2023 :

- Choisir des collectivités à intégrer au RCJE et les mobiliser en tant que fondatrices de ce réseau.
- Organiser un atelier trinational en vue de déterminer et de diffuser des récits, des stratégies et les enseignements tirés de l'expérience, ainsi que d'éclairer l'élaboration d'outils d'échange de connaissances provenant de collectivités nord-américaines diversifiées sur les plans culturel et contextuel (membres fondatrices).
- Élaborer et diffuser la boîte à outils et les outils d'échange de connaissances du Réseau, ainsi que les renseignements culturellement pertinents.



Projets soutenus par le Conseil



Méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord

Durée du projet : 16 mois⁹ (lancé en octobre 2021)

Contexte : L'eau est au cœur des six priorités énoncées dans le Plan stratégique de la CCE pour 2021 à 2025, notamment en ce qui a trait à sa gestion, à sa propreté, à la salubrité des écosystèmes, à la pollution marine et au soutien à apporter aux secteurs de l'économie qui dépendent fortement de la gestion durable de l'eau. C'est un fait généralement reconnu que les cultures et les connaissances traditionnelles des peuples autochtones recèlent de l'information fondamentale sur les méthodes durables de gestion de l'environnement. Il est donc essentiel d'accorder une plus grande attention au point de vue de ces peuples si l'on veut promouvoir des méthodes de gestion durable de l'environnement qui soient inclusives et diversifiées et donner ainsi suite aux buts et priorités de la CCE, mais aussi pour officialiser la prise en compte des connaissances autochtones, y compris les connaissances écologiques traditionnelles (CET), dans les activités de l'organisation.

Objectif : Ce projet permettra de documenter les méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord et de faire en sorte que les enseignements qui en sont issus soient accessibles au public sur un portail en ligne intégré au site Web de la CCE. Il donnera aussi lieu à une série d'études de cas qu'aura choisies le Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (GSCET), à une consultation publique destinée à étoffer les études de cas et à un atelier avec des spécialistes de l'eau portant sur les possibles applications des connaissances autochtones, y compris les CET, aux activités et aux recommandations stratégiques de la CCE.

Activités en 2023 :

- Poursuite de la documentation des méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord grâce à trois études de cas de réussite comportant des visites dans chaque collectivité visée.
- Organisation d'un atelier trinational au Mexique afin d'évaluer les possibilités d'intégrer les connaissances autochtones (notamment les CET), de même que les points de vue des Autochtones et leurs méthodes de gestion de l'eau douce, dans les activités de la CCE et à l'échelle de l'Amérique du Nord
- Création d'un portail en ligne sur le site Web de la CCE présentant les points de vue des Autochtones sur la gestion et l'utilisation durable de l'eau douce.

9. Le Conseil a approuvé le prolongement de la mise en œuvre du projet jusqu'à décembre 2023.



Amélioration de la qualité de l'air dans une optique de justice environnementale

Durée du projet : 45 mois (lancé en octobre 2022)

Contexte : Le carbone noir (CN), aussi appelé « suie » (un élément de matières particulaires [PM]) est un important contaminant atmosphérique qui nuit non seulement à la santé humaine, mais aussi à notre climat. Les émissions de ce contaminant proviennent notamment du brûlage agricole, de la combustion résidentielle de bois, et de la combustion de carburants fossiles pour les besoins des transports et des activités industrielles. Les systèmes de surveillance de la pollution atmosphérique de nos pays ont une portée limitée, et des millions de personnes en Amérique du Nord vivent dans des collectivités qui ne disposent d'aucun moyen de mesurer la qualité de l'air localement.

Objectif : Ce projet vise à créer des partenariats qui permettront d'intervenir à l'égard de la mauvaise qualité de l'air constatée dans les collectivités en raison d'une exposition à des taux élevés d'émissions de CN et de matières particulaires ($PM_{2,5}$), mais aussi dans les collectivités qui sont susceptibles de subir des dommages ou des risques environnementaux disproportionnés ou qui ont des préoccupations relevant de la justice environnementale. Dans le cadre du projet, il est prévu de choisir et d'installer des capteurs de polluants atmosphériques à faible coût dans les collectivités visées, au moins une par pays, ce qui leur permettra de documenter, de connaître et d'atténuer beaucoup mieux les sources d'exposition aux $PM_{2,5}$ et au CN, tout en accroissant la transparence de l'information sur la qualité de l'air, et en élargissant son accès à la population et aux décideurs locaux.

Activités en 2023 :

- Officialisation de partenariats de collaboration avec des collectivités (au moins une par pays).
- Sélection et acquisition de capteurs de $PM_{2,5}$ et de CN fondés sur une technologie adaptée à chaque collectivité.
- Collaboration avec la collectivité et les conseillers techniques en vue de déterminer les sources d'émissions de $PM_{2,5}$ et de CN et établissement des priorités en matière d'atténuation des émissions.
- Conception d'activités de surveillance et de renforcement des capacités.

Transition des collectivités éloignées aux énergies renouvelables

Durée du projet : de 18 à 24 mois (lancement en avril 2023)

Contexte : En Amérique du Nord, un grand nombre de collectivités rurales, isolées et éloignées n'ont pas accès à l'infrastructure traditionnelle des réseaux électriques et dépendent souvent de mini-réseaux, principalement alimentés au diesel, pour s'approvisionner en électricité. Ces mini-réseaux sont inefficaces et coûteux et contribuent à la pollution locale. En outre, à cause de génératrices vieillissantes et inefficaces, les collectivités sont exposées à des pannes de courant, y compris aux dommages causés par des événements météorologiques extrêmes, tandis que la limitation de leurs capacités et le manque de fiabilité du réseau empêchent bon nombre d'entre elles de prendre de l'expansion et de connaître une croissance économique. Dans bien des cas, les collectivités autochtones sont touchées de façon disproportionnée par ces problèmes. La transition de ces collectivités vers des solutions énergétiques propres et décentralisées pourrait offrir des avantages sur les plans socioéconomique et environnemental.

Objectif : La CCE élaborera des études de cas sur les pratiques exemplaires dans toute l'Amérique du Nord à propos de la transition des collectivités à des sources d'énergie plus propres, plus abordables et plus fiables qui amélioreront l'état de l'environnement, renforceront la sécurité énergétique, et feront la promotion de l'autonomie et de la gestion des projets de production d'énergie par les collectivités. Ces études de cas seront intégrées à une plateforme multi-intervenants devant permettre la transition des collectivités éloignées à l'énergie renouvelable, créée par l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA). Il s'agit d'une plateforme mondiale de communication qui sera consacrée à la transition énergétique des collectivités éloignées. Les études de cas, les premières réalisées à l'échelle continentale dans ce domaine, pourront proposer des modèles et des stratégies aux pays confrontés à des défis similaires. Le projet s'appuie sur une expertise que la CCE a acquise antérieurement sur la question dans le cadre de l'élaboration du *Guide de mise sur pied d'un projet communautaire de production d'énergie renouvelable en Amérique du Nord*.

Activités en 2023 :

- Sélection d'études de cas réalisées en Amérique du Nord qui pourront servir de modèles d'appropriation et de pérennisation de projets de production d'énergie renouvelable par les collectivités.
- Participation des collectivités visées par les études de cas (au moins une par pays) à la mise en commun des enseignements et des expériences acquis en matière de transition aux énergies renouvelables.



Gestion des engins de pêche fantômes en Amérique du Nord



Durée du projet : 36 mois (lancé en décembre 2022)

Contexte : Chaque année, des tonnes d'engins de pêche fantômes (EPAPR, engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés) finissent dans les océans, où ils menacent la vie marine, réduisent les stocks de poisson et fragilisent les moyens de subsistance des collectivités côtières. Nos trois pays sont signataires de la *Global Ghost Gear Initiative* (Initiative mondiale de lutte contre les engins de pêche fantômes), une alliance réunissant des chercheurs, des gouvernements et des acteurs de l'industrie des pêches et du secteur privé appelés à collaborer à la recherche de solutions au problème des engins de pêche fantômes.

Objectif : Ce projet vise à prévenir et à réduire la présence d'engins de pêche fantômes au Canada, au Mexique et aux États-Unis en élaborant des outils qui permettront d'appliquer des pratiques exemplaires de gestion des EPAPR au sein de l'industrie des pêches, de mieux sensibiliser ses membres et de favoriser leur collaboration, de déterminer les lacunes dans les connaissances et les données et de soutenir la gestion responsable des engins de pêche en fin de vie utile dans les collectivités de pêcheurs des zones côtières.

Activités en 2023 :

- Ateliers de formation sur les pêches responsables visant l'industrie des pêches.
- Élaboration de documents de référence sur la mise en œuvre de pratiques exemplaires de gestion des EPAPR.
- Soutien à la coordination des initiatives de lutte contre le problème des engins de pêche fantômes.

Autres projets en cours d'élaboration

Voici quelques exemples de projets en cours d'élaboration :

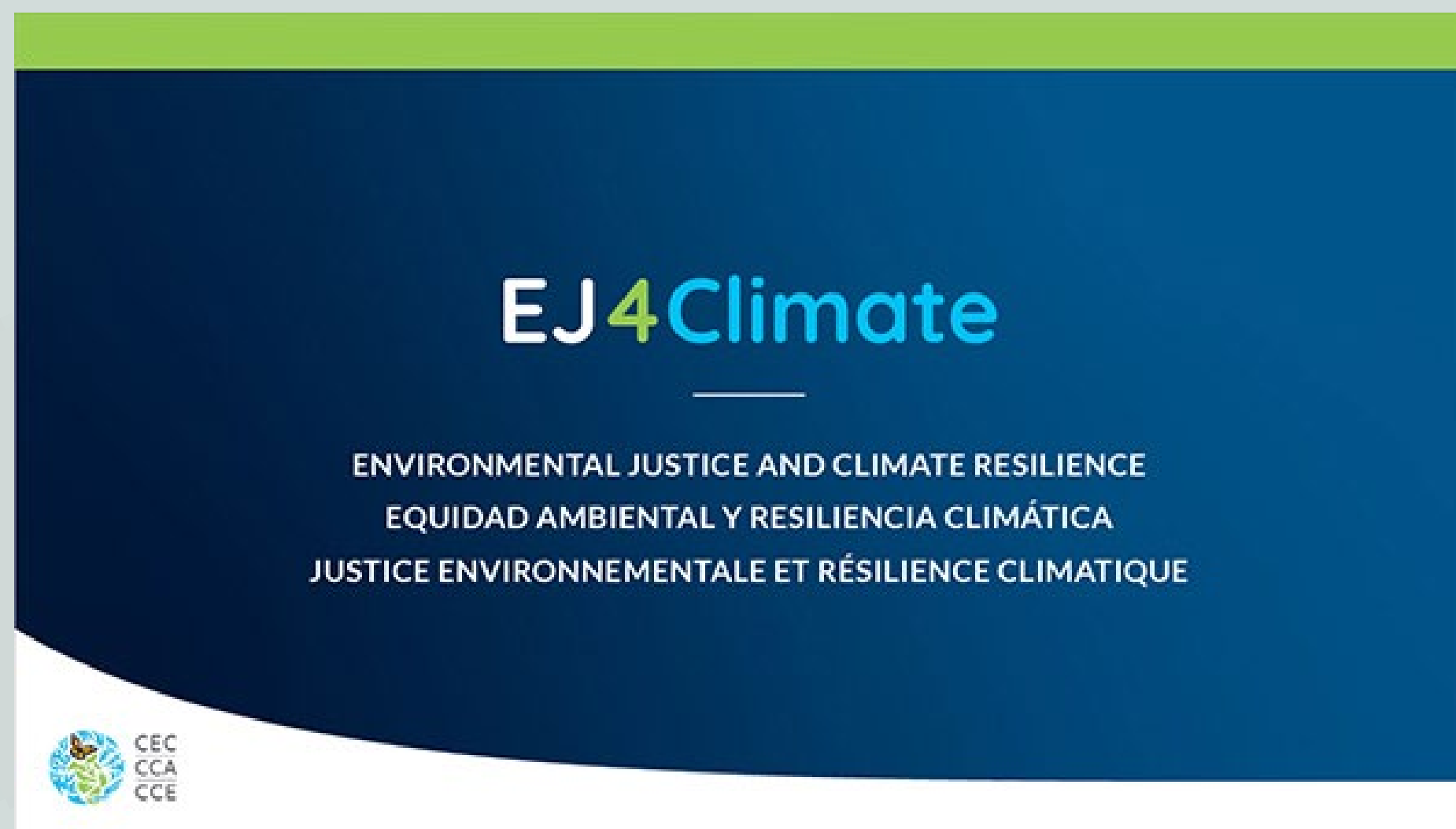
- *Éducation environnementale visant la conservation des écosystèmes par les collectivités*
- *Soutien à l'économie circulaire en Amérique du Nord*
- *Adaptation aux changements climatiques*
- *Résilience des systèmes alimentaires des Autochtones*
- *Promotion d'une gestion durable des forêts et d'une consommation responsable des produits forestiers*



Programmes de subventions

The background is an abstract composition. The top half is a solid blue color, representing a sky, with two faint, stylized white birds in flight. The bottom half features a series of overlapping, wavy shapes in shades of green and light blue, suggesting rolling hills and water. The text 'Programmes de subventions' is centered in the upper half of the image.

Programme de subventions en faveur de la justice environnementale et de la résilience aux changements climatiques (EJ4Climate)



Ce programme de subventions, que le Conseil a lancé en 2021, a été établi grâce à une contribution additionnelle de 1 million \$ de l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis à la CCE. Il finance directement les communautés autochtones et locales et les organismes communautaires au Canada, au Mexique et aux États-Unis pour aider les collectivités vulnérables et mal desservies à se prémunir contre les répercussions du changement climatique.

Ces collectivités nord-américaines doivent accroître leur résilience contre la crise climatique, et l'initiative EJ4Climate appuie la justice environnementale en facilitant la participation populaire dans la recherche de solutions locales novatrices et efficaces et l'établissement de partenariats qui abordent l'inégalité de la vulnérabilité environnementale aux changements climatiques. Un second cycle de ce programme de subvention de 2 millions \$ a été lancé en 2022; il invite des propositions qui intègrent des approches éducatives formelles ou informelles en matière d'environnement dirigées par les collectivités. Les projets retenus commenceront en mars 2023, et les organismes bénéficiaires doivent réaliser leurs initiatives communautaires sur une période de 24 mois¹⁰.

Également en 2023, un troisième cycle du programme EJ4Climate privilégiera les projets qui appuient les stratégies d'autonomisation des collectivités pour accroître leur résilience face aux événements météorologiques extrêmes en milieu urbain. La crise climatique souligne la nécessité de l'autodétermination dans la lutte contre les changements climatiques, et l'importance, dans les zones urbaines, de la participation citoyenne pour définir les priorités et les mettre en œuvre afin d'améliorer les conditions à l'échelle locale.

10. Voir l'adresse suivante : <http://www.cec.org/fr/subventions/ej4climate/subventions-ej4climate/> pour plus d'information sur ces projets.

Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE)

Le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE) de la CCE, qui a permis de verser 7 488 903 \$ CA depuis 2010, soutient l'exécution de projets dirigés par des organisations non gouvernementales à but non lucratif qui établissent des partenariats et mènent des activités en vue d'améliorer l'état de l'environnement pour les collectivités et les Autochtones à l'échelle locale et régionale. Ce programme, qui encourage un sentiment de responsabilité conjointe et fait la promotion d'un objectif commun en matière d'environnement, constitue un important mécanisme en ce qu'il apporte des bénéfices directs aux collectivités locales du continent, tout en incitant les membres du public à s'investir dans la mise en œuvre des priorités de la CCE. En fait, tous les projets subventionnés sont venus compléter les travaux de la CCE en s'attaquant à une ou à plusieurs de ses priorités stratégiques et en mettant en place des solutions à la fois novatrices et efficaces.

Pour 2021 à 2023, le programme de subventions du PNAACE a versé 1 500 000 \$ CA à 10 organismes pour soutenir des projets qui aident les collectivités à se rétablir de la pandémie de COVID-19 et à renforcer leur résilience¹¹. Le lancement du prochain appel de propositions du PNAACE est prévu à l'automne 2023.

11. Voir l'adresse suivante : <<http://www.cec.org/fr/subventions/partenariat-nord-americain-pour-laction-communautaire-en-environnement/subventions-pnaace/>>.



Améliorer l'accès des décideurs à l'information

La bibliothèque¹², les outils de données et les ressources¹³ de la CCE permettent au public d'accéder à des ressources et à de l'information de grande qualité sur l'environnement, notamment des rapports scientifiques, des bases de données et des données géospatiales en matière de recherche et de gestion environnementales, qui visent à soutenir les efforts déployés par les gouvernements, le secteur privé, les chercheurs universitaires et les établissements de recherche, les organisations non gouvernementales et les collectivités. Le site Web de la Commission présente des centaines de publications en français, en anglais et en espagnol. On peut consulter en ligne une liste des publications les plus populaires de la CCE¹⁴.

Les projets décrits ci-dessous respectent l'engagement qu'a pris le Conseil de faciliter la coopération et l'échange de connaissances en Amérique du Nord afin de favoriser la prise de décisions en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable.

12. En ligne : <<http://www.cec.org/fr/publications/>>.

13. En ligne : <<http://www.cec.org/fr/tools/>>.

14. En ligne : <<http://www.cec.org/fr/popular-publications/>>.

Projet de Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants (RNARTP)



Donnant suite à la priorité stratégique pour 2021 à 2025 intitulée *La propreté de l'air, du sol et de l'eau*, le projet de Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants (RNARTP) consiste à regrouper, à intégrer et à présenter les données sur les sources, la quantité et la gestion des polluants industriels que quelque 40 000 établissements industriels déclarent aux registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP) nationaux du Canada, du Mexique et des États-Unis. Ces données, que l'on peut consulter dans les rapports *À l'heure des comptes* ainsi que sur le site Web et la base de données interrogeable *À l'heure des comptes en ligne*¹⁵, sont utiles aux gouvernements, à l'industrie, aux chercheurs, aux ONG et aux membres du public qui désirent prendre connaissance des rejets et transferts de polluants déclarés par les établissements industriels nord-américains et mieux en comprendre les risques, mais aussi juger de l'efficacité des mesures de prévention de la pollution.

La seizième édition du rapport *À l'heure des comptes* sera publiée et présentera une analyse spéciale des transferts hors site aux fins d'élimination de 2014 à 2018. Parallèlement, la CCE a lancé une version enrichie du site Web *À l'heure des comptes en ligne* qui comporte, en page d'accueil, des renseignements contextuels supplémentaires pour guider les utilisateurs des données. S'y ajoutent également une interface utilisateur simplifiée pour la base de données et deux années supplémentaires de données trinationales issues des RRTP (2019–2020). La tenue d'un atelier en ligne sera notamment l'occasion de recueillir des observations sur les améliorations apportées au rapport et au site Web *À l'heure des comptes* auprès de personnes et de groupes intéressés.

15. En ligne : <<http://takingstock.cec.org/content/landing/fr/>>.

À l'heure des comptes :
Les rejets et les transferts de polluants
en Amérique du Nord

Volume 16

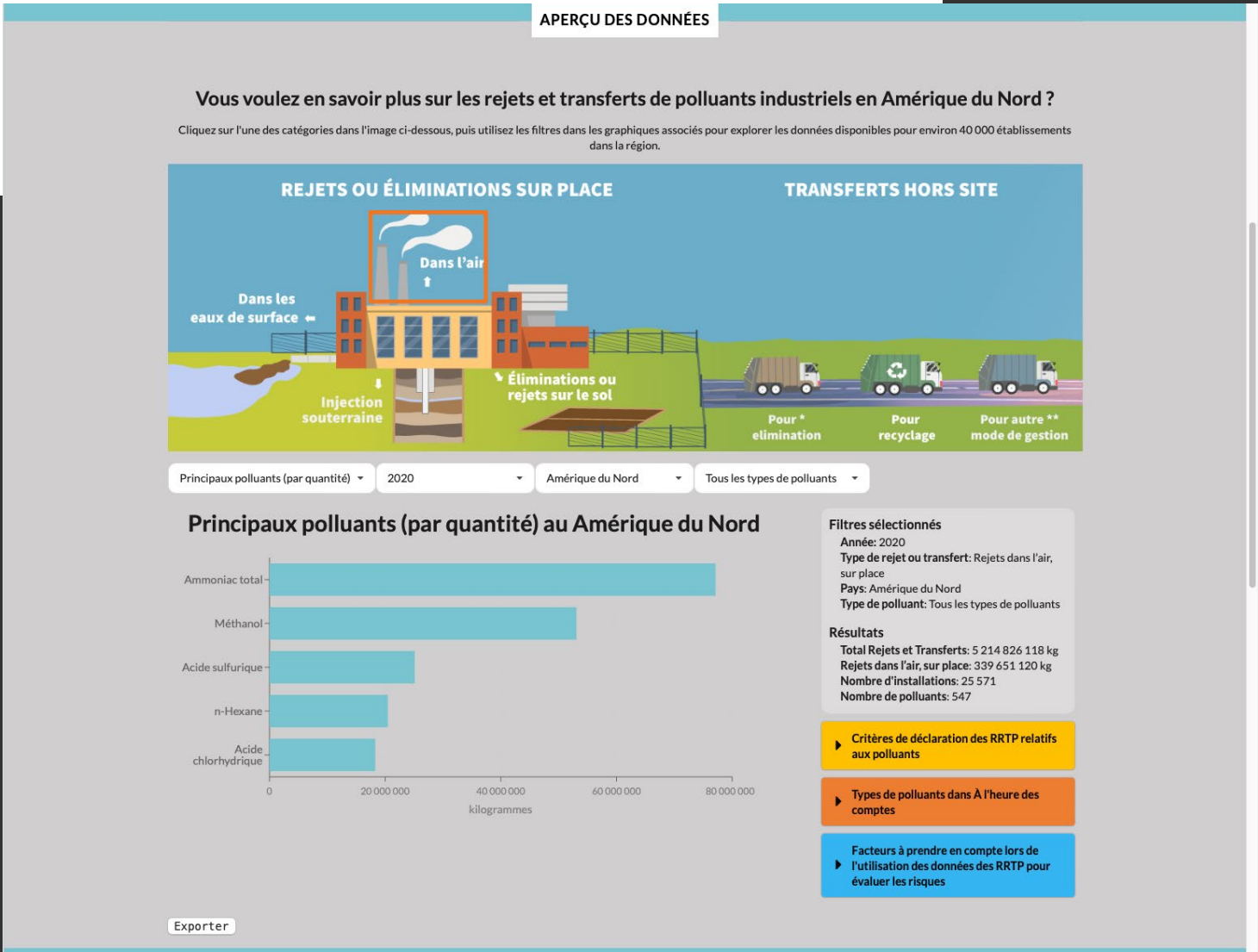


Inclut une analyse spéciale sur les transferts hors
site pour élimination

Mars 2023

La coordination avec les RRTP nationaux se poursuivra en 2023 dans une optique d'amélioration continue de la qualité, de la comparabilité et de l'accessibilité des données des RRTP à l'échelle du continent. En collaboration avec les programmes nationaux et les représentants du secteur de la fabrication de matériel de transport, et de la chaîne d'approvisionnement de ce secteur, la CCE poursuivra ses travaux amorcés récemment dans le cadre du « défi de prévention de la pollution », dont la première phase consiste à évaluer dans quelle mesure les établissements du secteur déclarent leurs actions de prévention de la pollution.

Parmi les autres activités prévues, la CCE étudiera diverses options permettant de rendre accessibles les données sur les émissions de gaz à effet de serre déclarées à l'échelle des établissements à partir de la base de données *À l'heure des comptes en ligne* et elle collaborera par ailleurs avec le Groupe de travail sur les RRTP de l'Organisation de coopération et de développements économiques sur des questions liées à l'amélioration des transferts transfrontaliers.



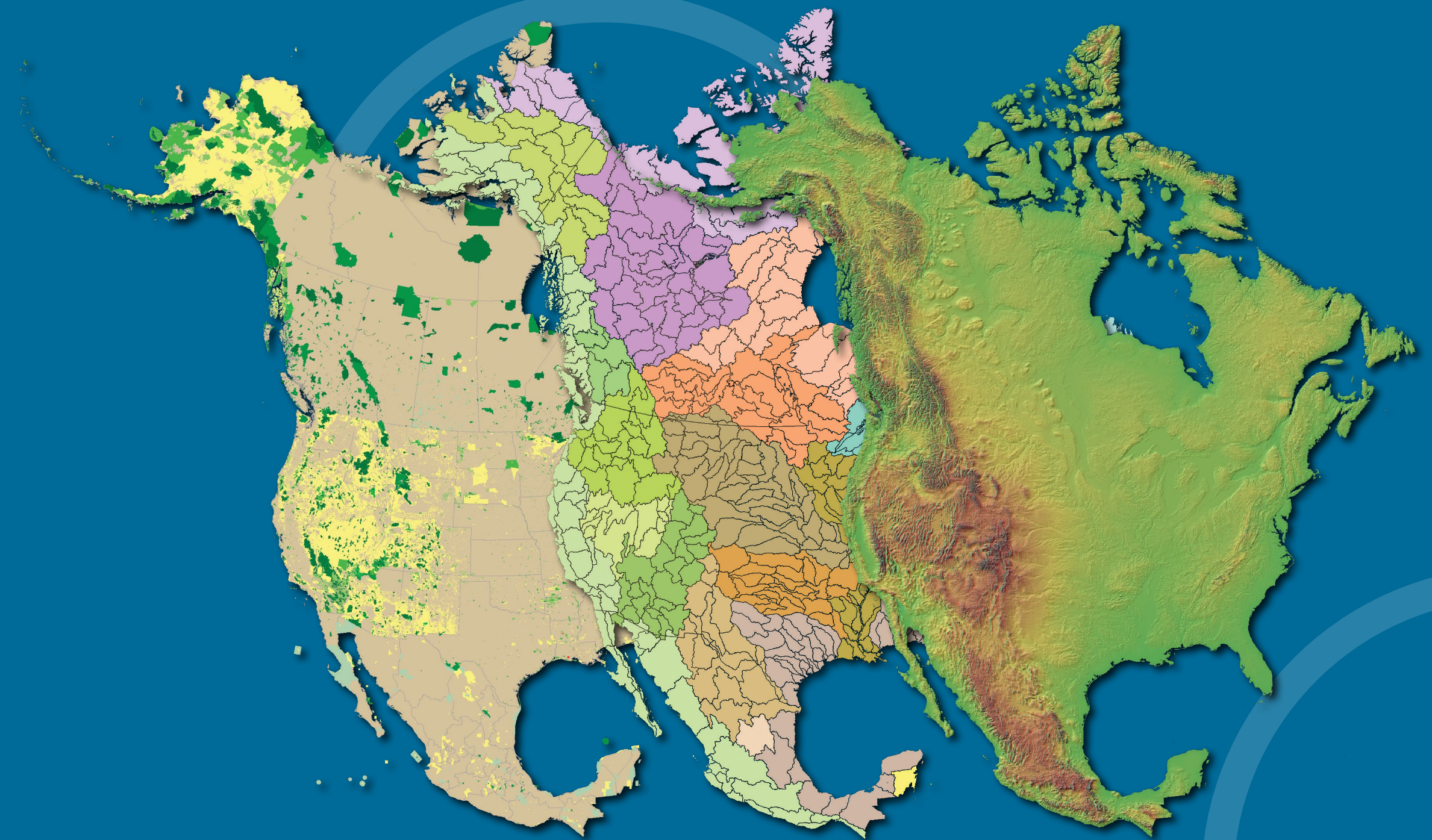
Atlas environnemental de l'Amérique du Nord



L'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord est une ressource cartographique en ligne qui présente des données géospatiales combinées et harmonisées du Canada, du Mexique et des États-Unis, donnant ainsi une perspective continentale et régionale des enjeux environnementaux transfrontaliers. Il permet aussi d'examiner des couches cartographiques de l'Amérique du Nord — pouvant par ailleurs être téléchargées — grâce à un outil de visualisation de cartes en ligne capable d'afficher divers aspects de l'environnement, par exemple les régions écologiques terrestres et marines, les zones climatiques et les aires protégées des trois pays.

L'Atlas appuie un grand nombre de recherches et d'analyses des problèmes environnementaux en Amérique du Nord, comme en témoignent les références à l'Atlas relevées dans plus d'une centaine de publications scientifiques.

En 2023, les activités porteront sur la mise à jour de certaines couches cartographiques, notamment les suivantes : *Couverture terrestre de l'Amérique du Nord*, *Principales routes de l'Amérique du Nord* et *Lacs et rivières de l'Amérique du Nord*. Par ailleurs, des activités et des ressources seront consacrées à mieux faire connaître cet outil cartographique en ligne au grand public en améliorant l'accessibilité et la visibilité.



L'Atlas appuie la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2021 à 2025 en fournissant des données géospatiales que l'on peut associer à toutes les priorités stratégiques. Les couches cartographiques thématiques (nouvelles ou mises à jour) sont souvent basées sur des données issues des activités et des projets de la CCE.

Système nord-américain de surveillance des changements dans la couverture terrestre



Couverture terrestre de l'Amérique du Nord, 2020 (Landsat, 30 m).

Fruit d'une collaboration soutenue entre la CCE, les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis et leurs services de cartographie respectifs, le Système nord-américain de surveillance des changements dans la couverture terrestre (NALCMS) sert à surveiller cette couverture terrestre et son évolution au fil du temps à l'échelle nord-américaine.

La couverture terrestre fait référence à une classification de la couverture de la surface du sol — qu'il s'agisse de forêts, d'infrastructures urbaines, de plans d'eau, de terres agricoles, etc. — qui permet de distinguer les caractéristiques naturelles de cette couverture de ses éléments anthropiques. Le NALCMS présente de façon uniforme et sans discontinuité l'information sur la couverture terrestre et son évolution à l'échelle de l'Amérique du Nord en assemblant les jeux de données nationaux et en les harmonisant.

Il fournit de précieux indicateurs qui aident les trois pays à mieux connaître la dynamique de la couverture terrestre et des changements qu'elle subit au fil du temps, et qui peuvent servir à des analyses préalables à la prise de décisions sur différentes utilisations du Système, par exemple l'analyse de la séquestration du carbone, la cartographie de l'habitat des espèces sauvages, la surveillance des écosystèmes, la planification environnementale, l'évaluation de la qualité de l'eau et l'évaluation du potentiel de production de biocombustibles.

Les activités entreprises en 2023 viseront à parachever l'ensemble de données de 2020 sur la couverture terrestre du continent et à l'intégrer à l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord, ainsi qu'à entreprendre les travaux sur l'évolution de la couverture entre 2015 et 2020. Ces activités comprendront aussi l'élaboration de documents de promotion et de sensibilisation pour amorcer une interaction avec les spécialistes des données géospatiales (existants et nouveaux) et les inciter à utiliser les nouveaux produits issus du NALCMS.

Participation et mécanismes de mobilisation des intervenants

La participation du public et la mobilisation des intervenants sont au cœur de la mission de la CCE. Depuis plus de 29 ans, la Commission s'emploie à constituer un solide réseau d'intervenants en les mobilisant à l'aide de divers mécanismes, notamment la mise en œuvre de projets, d'activités et de programmes de subventions, et la participation à la session annuelle du Conseil, aux tribunes publiques et aux consultations du CCPM, aux programmes pour les jeunes, aux activités de sensibilisation et de formation de partenariats et au processus relatif aux communications sur les questions d'application des lois environnementales (processus SEM). En outre, le thème de *La mobilisation inclusive et diversifiée des intervenants et la participation du public* est un important élément transversal du Plan stratégique de la CCE pour 2021 à 2025, particulièrement en ce qui concerne la mobilisation du secteur privé, la prise en compte des connaissances écologiques traditionnelles et des points de vue autochtones, les jeunes, les populations vulnérables et la justice environnementale, sans oublier les facteurs liés au genre et à la diversité.

En 2023, la CCE continuera d'intensifier ses efforts de collaboration et de recherche d'approches et d'outils novateurs pour promouvoir une mobilisation inclusive et diversifiée. Grâce à ces efforts, les travaux de la Commission continueront de gagner en visibilité et la sensibilisation aux priorités en environnement de l'Amérique du Nord se poursuivra; ces efforts confirmeront aussi la pertinence de la CCE à titre d'organisme unique en son genre et mettront en évidence son mandat d'organisme rassembleur et facilitateur de la collaboration. En outre, les activités de mobilisation des intervenants se concentreront sur la recherche de possibilités de collaboration permettant d'optimiser les efforts, d'échanger des connaissances et des outils et de placer la CCE et l'Amérique du Nord au premier rang des discussions régionales et mondiales sur les priorités en environnement. Pour obtenir les résultats escomptés, la CCE s'appuiera sur la stratégie globale de mobilisation des intervenants et de formation de partenariats pour 2021 à 2025, un plan de mobilisation des jeunes pour 2023 et 2024 et une stratégie pour le secteur privé. De plus, le Plan d'action pour le partenariat et le guide de référence connexe guideront ses efforts de formation de partenariats au soutien de la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2021 à 2025.

Processus relatif aux communications sur les questions d'application



Le processus relatif aux communications sur les questions d'application (SEM, selon son acronyme anglais) est un mécanisme qui a été établi en 1994 par l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE) pour permettre à toute personne ou toute entité résidant sur le territoire d'une Partie à l'Accord de soulever des préoccupations si elle estime que l'une des trois Parties omet d'appliquer efficacement ses lois de l'environnement. Ce processus a été maintenu et est désormais régi par les articles 24.27 et 24.28 du chapitre sur l'environnement du nouvel accord commercial appelé *Accord Canada–États-Unis–Mexique* (ACEUM, respectivement appelé T-MEC et USMCA au Mexique et aux États-Unis). Le processus vise à promouvoir la transparence et la participation du public en publiant de l'information qui favorise une meilleure connaissance de l'application des lois de l'environnement en Amérique du Nord. Le Secrétariat de la CCE est chargé de mettre en œuvre les principales étapes du processus, en application du nouvel *Accord de coopération environnementale* et de l'ACEUM. Dans le cadre des efforts déployés par le Conseil pour promouvoir la transparence

et l'orientation du processus SEM sur l'échange d'information, les Parties ont convenu de se rencontrer régulièrement, en 2023, afin d'exercer un suivi constant de l'évolution des communications reçues et d'analyser les moyens d'accélérer le processus.

En 2023, l'Unité des affaires juridiques et des communications sur les questions d'application (SEM) publiera les dossiers factuels relatifs aux communications *Metrobús Reforma* et *Projet City Park*, et elle entreprendra la constitution des nouveaux dossiers factuels conformément aux directives du Conseil¹⁶. Le Secrétariat attend les instructions du Conseil au sujet de l'éventuelle constitution de dossiers factuels concernant quatre communications. Il poursuivra par ailleurs le traitement des autres communications en cours d'examen.

La CCE prévoit également de publier l'évaluation indépendante des effets à long terme du processus SEM réalisée par l'*Environmental Law Institute* (Institut du droit de l'environnement, États-Unis). Parmi les autres activités prévues figurent l'organisation d'un événement avec d'autres secrétariats des Amériques chargés de la mise en œuvre de processus analogues dans le cadre d'accords commerciaux conclus avec les États-Unis, ainsi que des initiatives visant à mieux faire connaître le processus dans les trois pays.

16. Voir le Registre des communications, à l'adresse : <http://www.cec.org/fr/communications/>.



XXX^e session ordinaire du Conseil

Chaque année, durant sa session ordinaire annuelle, le Conseil tient des séances publiques qui offrent aux citoyens une occasion unique de participer, en personne ou à distance, à une discussion avec les membres du Conseil et de faire valoir leurs points de vue sur divers sujets et enjeux.

Les 28 et 29 juin 2023, pour sa XXX^e session ordinaire, le Conseil se réunira à Victoria, en Colombie-Britannique, au Canada. La session aura pour thème *Les méthodes autochtones et urbaines d'adaptation aux changements climatiques*.

Activités du Comité consultatif public mixte

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) s'engage à appuyer la mission de la CCE, qui consiste à faciliter une coopération efficace et la participation du public en vue de préserver, de protéger et d'améliorer l'environnement en Amérique du Nord. Il continuera donc à soutenir les efforts destinés à stimuler la diversification du public qui participe aux activités de la CCE et à son programme de travail concerté, notamment grâce à l'organisation d'événements et de consultations publiques. Le Plan stratégique de la CCE pour 2021 à 2025, l'*Accord de coopération environnementale* (ACE), et le chapitre 24 de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique définissent ensemble les domaines généraux de coopération en Amérique du Nord. S'appuyant sur ce plan et ces accords, ainsi que sur les connaissances autochtones, y compris les connaissances écologiques traditionnelles (CET) et les points de vue autochtones à titre de thèmes transversaux, le CCPM concentrera ses efforts, en 2023, sur les éléments suivants :

- Une collaboration accrue avec les autres organes constitutifs de la CCE et le Groupe de spécialistes des CET (GSCET).
- La mise en œuvre d'un projet placé sous sa direction, intitulé *Promotion de la consommation responsable des produits forestiers*.
- La crise climatique.
- L'eau.
- Le commerce et l'environnement.





Dans cette optique, les membres du CCPM ont proposé les activités suivantes :

- Des rencontres avec les autres organes constitutifs de la CCE et le GSCET destinées à :
 - o tirer parti des efforts récents visant à multiplier les discussions avec les membres du Conseil et leurs représentants suppléants du Canada, du Mexique et des États-Unis, au moyen de communications et de rencontres informelles;
 - o chercher des occasions d'intensifier la collaboration avec le GSCET par des réunions virtuelles et en personne et l'organisation d'activités mixtes;
 - o soutenir les efforts du GSCET et de la CCE en vue d'intégrer davantage les CET et les points de vue autochtones dans le cadre des programmes et activités de la Commission;
 - o soutenir la CCE et tirer parti de ses récentes réussites afin d'intensifier la participation du public et la diffusion de ses travaux et de ceux du CCPM, notamment en collaborant davantage avec les intervenants pertinents du milieu universitaire, des centres de recherche, des organisations non gouvernementales, etc.;
 - o soutenir les efforts que déploient les Parties pour s'assurer que les représentants de la CCE, les membres du CCPM et les autres spécialistes se voient octroyer des privilèges et des immunités comparables dans les trois pays;
 - o soutenir les mesures que prend la CCE pour encourager les jeunes et les groupes de défense de la justice environnementale à participer davantage à ses programmes et activités.
- La tenue d'une tribune publique du CCPM (en mode hybride) sur les méthodes autochtones d'adaptation aux changements climatiques, le 28 juin, à Victoria, au Canada.
- La tenue de la session ordinaire n° 23-02 du CCPM au Mexique.
- L'organisation d'une table ronde virtuelle consacrée au commerce et à l'environnement.
- La mise en œuvre du projet *Promotion de la consommation responsable des produits forestiers*, placé sous la direction du CCPM.

En tenant compte des connaissances autochtones, y compris les CET et les points de vue autochtones, dans toutes ses activités et en collaborant davantage avec le GSCET, le CCPM donnera suite par ses travaux à la priorité stratégique *Des économies et des collectivités résilientes* et mettra en application les approches transversales suivantes : *Des solutions novatrices et efficaces* et *La mobilisation inclusive et diversifiée des intervenants et du public*. La tribune publique du CCPM sur l'adaptation aux changements climatiques viendra elle aussi appuyer la priorité stratégique *Des économies et des collectivités résilientes*.





Par ailleurs, le CCPM poursuivra ses efforts pour amorcer des interactions avec des intervenants nouveaux et diversifiés dans le cadre de toutes ses activités de mobilisation du public, et ce, en collaboration avec le Secrétariat de la CCE, afin d'appliquer l'approche transversale *La mobilisation inclusive et diversifiée des intervenants et du public*.

Activités du Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles



La collaboration avec des spécialistes des pratiques écologiques traditionnelles de toute l'Amérique du Nord a eu une incidence très favorable sur les travaux de la CCE en permettant une meilleure compréhension des processus écologiques et, en définitive, l'obtention de meilleurs résultats pour l'environnement.

Créé en 2015, le Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (GSCET)¹⁷ est la première formation du genre à conseiller une organisation intergouvernementale comme la CCE. Ce mandat souligne à quel point il est important de préserver les connaissances et les pratiques

traditionnelles des collectivités locales et autochtones afin d'atténuer les effets des changements climatiques et de contribuer à la conservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi qu'à la protection de la biodiversité.

La CCE poursuivra ses travaux avec le GSCET afin d'éclairer, de soutenir et de bonifier ses activités de mobilisation et de recenser les connaissances autochtones, y compris les connaissances écologiques traditionnelles (CET),

les points de vue des Autochtones et leurs pratiques d'intendance de l'environnement, afin de les intégrer, le cas échéant, à ses activités et ses recommandations stratégiques. À cet effet, en 2023, le GSCET poursuivra la mise en œuvre de son projet sur les *Méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord*, qui permettra de mieux comprendre comment parvenir à une prise en compte plus adéquate de ces méthodes dans les activités de la CCE et ainsi donner suite aux priorités stratégiques suivantes : *La propreté de l'air, du sol et de l'eau; L'économie circulaire et la gestion durable des matières; Les espèces et les écosystèmes communs; Des économies et des collectivités résilientes*. Par ailleurs, le GSCET travaille à l'élaboration d'un nouveau projet sur la *Résilience des systèmes alimentaires des Autochtones*, dont la mise en œuvre devrait débuter au cours de la deuxième moitié de 2023. En plus de ces efforts, le GSCET collaborera avec le Secrétariat de la CCE à l'élaboration d'une stratégie de la CCE à l'égard des Autochtones et d'un protocole relatif à la participation des collectivités autochtones.

17. Pour en savoir plus sur le GSCET : <http://www.cec.org/fr/qui-sommes-nous/groupe-de-specialistes-sur-les-connaissances-ecologiques-traditionnelles/>.

Activités de sensibilisation et formation de partenariats

La CCE sait qu'il est important de renforcer sa présence sur les plans régional et international et d'attirer l'attention sur le rôle unique qui lui revient dans la promotion de la coopération trilatérale en Amérique du Nord. Les activités destinées à consolider les relations avec les intervenants et les collaborateurs et à établir et maintenir des partenariats seront gérées de manière à maximiser les ressources et les résultats.

Les activités de sensibilisation et de formation de partenariats resteront axées sur l'accroissement de la visibilité de la CCE, la sensibilisation aux questions environnementales clés et le renforcement du rôle unique de la CCE dans la promotion de la collaboration. S'appuyant sur la Stratégie de mobilisation des intervenants et de formation de partenariats pour 2021 à 2025 et sur le Plan d'action pour le partenariat et le guide de référence connexe, la CCE continuera de solliciter des idées novatrices et inclusives pour la création de synergies et s'emploiera à cerner et à saisir des occasions de collaboration.





Sur le plan de la sensibilisation, les efforts consisteront notamment à concevoir et à mener un plus grand nombre de campagnes axées sur la conscientisation et les changements de comportement, à tenir davantage d'événements coorganisés et à mettre au point de nouvelles approches novatrices pour encourager une mobilisation inclusive et diversifiée des intervenants. Les publics cibles seront les jeunes (voir la section suivante) et les communautés autochtones. La CCE cherchera aussi à élargir et redynamiser les activités de mobilisation alignées sur la Stratégie de mobilisation du secteur privé.

Les partenariats potentiels viseront notamment à multiplier les activités mixtes sous forme de déclarations, d'événements et de vidéos, ainsi que les ententes de partenariat visant à promouvoir les discussions à l'échelle régionale et mondiale, à souligner l'importance de la collaboration et des partenariats et à renforcer l'engagement à maximiser les efforts à l'appui des principaux thèmes environnementaux. Une attention particulière sera accordée à l'identification de possibilités de partenariats afin d'appuyer la mise en œuvre des cadres d'action régionaux et internationaux et de permettre à l'Amérique du Nord de se positionner comme chef de file sur les questions d'environnement.

Participation des jeunes

Défi innovation jeunesse

Depuis 2017, la CCE organise chaque année le Défi innovation jeunesse, un concours qui invite les jeunes âgés de 18 à 30 ans qui résident au Canada, au Mexique ou aux États-Unis à proposer leurs solutions novatrices pour améliorer l'environnement et l'économie de l'Amérique du Nord. Les solutions présentées sont évaluées par un comité de spécialistes et de représentants gouvernementaux d'Amérique du Nord. Les gagnants reçoivent jusqu'à quinze mille dollars canadiens (15 000 \$ CA), par pays, en financement de démarrage. Ils se voient également offrir l'occasion unique de présenter leur solution lors de la session annuelle du Conseil de la CCE, en plus de bénéficier d'un mentorat d'un an pour perfectionner leurs compétences en matière de présentation, de demande de fonds, de commercialisation et de réseautage ainsi que d'une certaine visibilité et d'articles qui seront diffusés sur l'ensemble des plateformes numériques de la CCE et, éventuellement, sur celles de tous ses partenaires.



En 2023, la CCE lancera la septième édition du Défi innovation jeunesse sous le thème « Solutions concernant l'eau pour un développement durable » pour encourager la participation de jeunes chefs de file dynamiques et créatifs aux interventions, aux innovations et aux transformations que nécessitent les problèmes liés à l'eau. Les gagnants de 2023 seront choisis pour leurs solutions efficaces et novatrices aux problèmes liés à l'eau qui ont des avantages potentiels pour l'environnement et une incidence directe sur les collectivités en accordant la priorité à l'équité sociale, environnementale et économique¹⁸.

18. Voir l'adresse suivante : <<http://www.cec.org/fr/initiatives-pour-les-jeunes/solutions-concernant-leau-pour-un-developpement-durable/>>.

Accroître la visibilité des travaux de la CCE et la sensibilisation du public à ces travaux

Afin d'encourager la participation du public à la mise en œuvre du présent Plan opérationnel et de tirer parti de la volonté croissante, manifestée partout en Amérique du Nord, d'agir sur les questions d'environnement et de développement durable, la CCE communiquera avec un grand nombre de publics cibles au sujet de ses activités trilatérales et de ses priorités, mais aussi des questions suscitant des préoccupations communes et un intérêt au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Les objectifs définis seront atteints au moyen de publications de la CCE, de communiqués, de bulletins plus fréquents, de nouveaux produits audiovisuels, de la participation à des événements, d'une utilisation plus dynamique des médias sociaux et d'une présence active sur le Web. En outre, la CCE saisira les nouvelles possibilités qui se présenteront à l'échelle continentale et internationale.



Les activités de communication de la CCE viseront avant tout une reconnaissance accrue et généralisée, à l'échelle continentale et mondiale, de ses valeurs, de sa pertinence, de son leadership et du rôle distinct qu'elle joue à titre de catalyseur du développement durable. Les trois principaux objectifs du plan d'action relatif aux communications stratégiques en 2022 et 2023 sont les suivants : accroître la visibilité des travaux de la CCE et de son rôle en matière de coopération environnementale et de participation du public, et accroître la sensibilisation et la compréhension du public à cet égard; moderniser l'accès à l'information pour les décideurs et les personnes et groupes intéressés qui sont susceptibles de changer les choses par leur action; améliorer les modes de communication pour faciliter la participation du public et promouvoir la mobilisation des intervenants axée sur la diversité et l'inclusion.

Dans le cadre des activités visant à améliorer sa visibilité, la CCE encouragera la participation à des tribunes nationales et internationales et l'organisation d'activités conjointes.



Évaluation du rendement et établissement de rapports

La planification, le suivi et l'établissement de rapports sont des activités primordiales qui s'articuleront, dans la pratique, autour des valeurs fondamentales de la CCE que sont la transparence, l'excellence, la collaboration, l'inclusivité et l'intégrité.

Pour favoriser la transparence, la CCE publiera, en plus du présent Plan opérationnel, son rapport annuel de 2022. De même, le Secrétariat présentera au Conseil des rapports de situation bimensuels sur la planification des projets et initiatives de coopération ainsi que des rapports trimestriels sur l'évolution de ces projets et initiatives.

La mise en œuvre d'indicateurs clés de rendement stratégique et opérationnel facilitera l'examen de la gestion interne et permettra une meilleure évaluation de l'incidence des projets. En plus de suivre le rendement des projets, en 2023, la CCE réalisera deux évaluations des effets à long terme engendrés par des projets de coopération, évaluations dont elle devrait pouvoir tirer de précieux enseignements pour ses travaux futurs. La première évaluation portera sur les travaux qu'elle a effectués de 2015 à 2018 au sujet des effets des épisodes de chaleur extrême. La seconde évaluation s'intéressera aux projets destinés à stimuler l'adoption de la certification à la norme d'efficacité énergétique ISO 50001, qu'elle a menés pendant la même période. Enfin, la CCE publiera le sommaire d'au moins deux autres évaluations d'effets à long terme, réalisées en 2022 et 2023.

Au cours de 2023, le CCE continuera de recourir à ses indicateurs clés de rendement stratégique, lesquels seront renforcés par des méthodes d'évaluation axées sur l'utilisateur. Cela permettra aux intervenants et aux collaborateurs de contribuer à l'évaluation de nos efforts, en encourageant les publics participatifs à prendre part aux activités. Cette approche, qui pousse à faire évoluer, voire à réinventer la manière d'intégrer des points de vue très divers, apportera des améliorations et des changements positifs aux pratiques actuelles. Les indicateurs clés de rendement stratégique fourniront à la CCE davantage de données sur les effets de ses travaux concertés et sur les moyens de susciter la collaboration et de favoriser l'inclusion.



Un modèle de collaboration efficace pour s'attaquer aux crises planétaires

La coopération trilatérale nord-américaine pour conserver, protéger et restaurer notre environnement commun n'a jamais été aussi urgente. La CCE est la principale organisation environnementale en Amérique du Nord, et ses travaux et sa mission sont d'une importance primordiale pour relever ce défi et s'attaquer à la triple crise planétaire : changements climatiques, perte de biodiversité et pollution.

Les travaux de la CCE au cours des 30 dernières années ont fait la réputation de son modèle de collaboration. Elle propose une tribune neutre pour examiner des questions nouvelles et complexes, et des stratégies potentielles pour les aborder. Une grande partie du succès de la CCE repose sur sa capacité de réunir des spécialistes et décideurs des trois pays et les mener plus facilement à un consensus.

En 2023, la CCE continuera de tabler sur cette collaboration pour mettre en œuvre un audacieux programme d'action élargi qui produira des résultats pérennes à l'échelle nord-américaine. Elle cherchera également à nouer de nouveaux partenariats et à susciter la participation d'acteurs locaux et sectoriels de tous horizons pour étendre son rayonnement et obtenir des réussites tangibles, à l'échelle locale eat continentale.





COMMISSION
DE COOPÉRATION
ENVIRONNEMENTALE